



Mairie de Mortefontaine  
18 rue Corot  
60128 Mortefontaine  
03 44 54 31 56 / 06 07 88 14 25

## Extrait du registre des délibérations Du conseil municipal

Nombre de membres	12		
Présents	8		
En exercice	12		
Qui ont pris part à la délibération	8		
Date de convocation du conseil municipal	27 janvier 2023		
Secrétaire de séance	François PINSON		
	Membres présents	Membres absents	Représenté par
Jacques Fabre	X		
Chantal Malaquin	X		
Sandra Mazzoni		X	
François Pinson	X		
Frédéric Caron	X		
Anne Philippo		X	
Barbara Dufossé		X	
Patrice Duval	X		
Laurent Huet	X		
Evelyne Laffargue Moreno		X	
Raymonde Lenfant	X		
Marie Odile van Oudheusden	X		

L'an deux mil vingt-trois, le 2 février, à vingt heures et quinze minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jacques FABRE, Maire.

### Délibération n° 23-2023

Objet : Fixation des tarifs des consommations pendant la soirée communale du 04 mars 2023

Monsieur le Maire,

Rappelle la date retenue pour la soirée dansante du samedi 4 mars 2023.

Les tarifs des boissons seront :

L'entrée, l'apéritif et l'animation musicale seront pris en charge par la Mairie.

Il sera demandé un supplément pour les boissons de groupe 3 :

- Bouteille de vin : 10,00 €,
- Bouteille champagne : 20,00 €,
- Bière de 25cl : 2,00 €,
- Bière de 75cl : 5,00 €,
- Soft : 1,00 €.

Les paiements pourront être réalisés par carte bancaires, chèques ou espèces et seront intégrés à la régie « salle et manifestations festives ».

FAIT ET DELIBERE, A L'UNANIMITE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire, Jacques FABRE